

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 20/015/2008 – ÉFAI

2 juillet 2008

AU 190/08 Craintes pour la sécurité

INDE Pervez Imroz (h), avocat et défenseur des droits humains

Le 30 juin, le domicile de Pervez Imroz, avocat et défenseur des droits humains reconnu dans l'État de Jammu-et-Cachemire, a été attaqué à l'arme à feu et à la grenade. L'attaque a été menée par huit à 10 personnes ; il pourrait s'agir d'agents des Forces centrales de réserve de la police et du Groupe des opérations spéciales du Cachemire. La vie de Pervez Imroz est peut-être en danger.

L'attaque du domicile de Pervez Imroz, situé à huit kilomètres de la ville de Srinagar, s'est produite à environ 22 h 00, alors que sa famille s'apprêtait à se coucher. Pervez Imroz s'est inquiété lorsque quelqu'un a frappé à la porte et lui a demandé de sortir. De crainte d'un danger, Pervez Imroz a appelé à l'aide son frère, Sheikh Mushtaq Ahmad, qui habite dans la maison voisine. Son frère a allumé une torche afin de voir les attaquants, mais ils lui ont crié de l'éteindre. Un coup de feu a ensuite été tiré et a failli toucher le neveu de Pervez Imroz. Les assaillants ont ensuite lancé une grenade dans le jardin de la maison et ont tiré deux coups de feu en l'air, blessant légèrement un voisin. Puis ils se sont enfuis dans des véhicules blindés et des jeeps.

Après l'attaque, Pervez Imroz s'est aperçu que les lampadaires le long du chemin menant à son domicile avaient été détruits volontairement. Sa famille s'est installée chez un ami à cause des craintes pour leur sécurité. Le 1^{er} juillet, il s'est rendu dans un poste de police voisin et a déposé une plainte au sujet de cette attaque.

Cette agression constitue une tentative pour mettre fin à une enquête actuellement en cours sur des tombes anonymes dans l'État de Jammu-et-Cachemire, dont on pense qu'elles pourraient contenir des victimes d'exécutions illégales, de disparitions forcées, de tortures et d'autres atteintes aux droits humains. L'enquête est menée par le Tribunal international sur les droits humains dans la justice au Cachemire, soutenu par l'Association des parents de disparus (APDP), dont Pervez Imroz est le président. Pervez Imroz a déclaré que des agents de police et des services de renseignements avaient harcelé des membres du tribunal le 20 juin, alors qu'ils s'étaient rendus à Kupwara et à Baramulla afin de recueillir des informations sur les tombes anonymes auprès des villageois.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis 1989, date de début du conflit entre les forces de sécurité et les groupes armés, Amnesty International s'inquiète du harcèlement subi par les défenseurs des droits humains au Cachemire sous administration indienne.

Le 29 mars 2008, l'ADPD a publié un rapport intitulé *Facts Under Ground* et donnant des précisions sur des centaines de tombes anonymes, qui, du fait de leur proximité avec la zone contrôlée par le Pakistan, se trouvent dans une zone accessible uniquement sur permission spécifique des forces de sécurité.

Selon les informations reçues, depuis 2006 au moins 940 corps ont été retrouvés dans de telles tombes dans 18 villages du seul district d'Uri. Amnesty International a alors exhorté le gouvernement indien à mener des enquêtes de manière urgente sur ces tombes collectives, qui pourraient contenir les restes de victimes d'atteintes aux droits humains dans le contexte du conflit armé déjà cité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exprimez votre inquiétude quant à la sécurité de Pervez Imroz suite à l'attaque de son domicile perpétrée, selon les informations recueillies, le 30 juin par des agents de sécurité ;
- demandez que soit menée dans les meilleurs délais une enquête impartiale et exhaustive sur l'agression, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- demandez instamment que la protection de Pervez Imroz et des autres défenseurs des droits humains dans l'État de Jammu-et-Cachemire soit assurée ;
- exprimez votre inquiétude au sujet du harcèlement dont sont victimes les défenseurs des droits humains en train d'enquêter sur les tombes anonymes au Cachemire ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que les personnes défendant les droits humains et enquêtant sur les atteintes présumées aux droits humains puissent remplir leur tâche sans risque de harcèlement ou de violences.

APPELS À :

Dr. Manmohan Singh
Prime Minister of India
South Block, Raisina Hill,
New Delhi, 110 011
INDE

Fax : 91-11-23019545 ou 23016857

Courrier électronique : pmosb@pmo.nic.in manmohan@sansad.nic.in

Formule d'appel : Monsieur le Premier ministre,

Ghulam Nabi Azad
Chief Minister of Jammu and Kashmir
Civil Secretariat, Srinagar
INDE

Fax : + 91 194 245 2224 / 247 2536

Courrier électronique : cmjk@jandk.jk.nic.in cmjk@jk.nic.in

Formule d'appel : Monsieur le Premier ministre de l'État,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Inde dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 27 AOÛT 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.